

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du : 25 Mars 2021 à 17 H 45 N° de la séance : 3

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 20

Quorum : 16

Nom et prénom du président de séance : Monsieur Marc THESSOT

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Madame Caroline VONA

Liste et qualité des membres présents :

M. THESSOT Marc, Principal Mme DESSAGNE Nelly, Principale Adjointe M. CHAMPAGNAC Christophe, Directeur Adjoint, chargé de la SEGPA Mme PIERRET Céline, C.P.E M. TOURNIER Bernard, Gestionnaire Mme DUBOIS Madeleine, Conseillère Départementale Mme BOUILHOL Sylvie, Représentante de la Municipalité Mme KAUP, Représentante de la Municipalité Mme PICQ Marie Claire, Personnalité Qualifiée Mme LADOUCEUR Isabelle, Représentante des personnels Ens.et d'Education M. FRAISSE Julien, Représentant des personnels Enseignant M. PASTOR Fabien, Représentant des personnels Enseignant M. CHAMBON Benjamin, Représentant des personnels Enseignant. M. GALLON Pierre Représentant des personnels Enseignant Mme BONNET Carine, Représentante des personnels Enseignant Mme RABEYRIN Agnès, Représentante des personnels Enseignant	Mme BESSON Chantal, Représentante des Personnels IATOSS Mme ROCHE Florence, Représentante des Personnels IATOSS Mme VONA Caroline, Représentante des Parents d'élèves Mme GARNIER Leslie, Représentante des Parents d'élèves Mme TRIVEL Béatrice, Représentante des Parents d'élèves Mme BONNET Nathalie Représentante des Parents d'élèves Mme VAILLANT Floriane, Représentante des Parents d'élèves M. SABY Nathan, Représentant des Elèves Mme SCHALL Maëlle, Représentante des Elèves Mme DRIVON Emma, Représentante des Elèves
--	--

Invitée : Mme EL HABARI Christine

Liste des membres excusés :

Monsieur VOCANSON Mathieu, représentant des élèves (remplacé par Maëlle Schall)

Madame TREVET WISSELER Christelle, représentante des parents d'élèves

Madame AUTIN Ingrid, représentante des parents d'élèves

Monsieur TRILLAND Jean Louis, Représentant de la Commune (remplacé par Madame KAUP)

Madame JEAN Karine Représentante des personnels enseignants (remplacée par Madame RABEYRIN Agnès)

Liste des membres absents :

Madame DELOLME Marie Claire, Représentante des personnel IATOSS

Monsieur PHILIBERT Georges Représentant du Conseil Départemental

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

ORDRE DU JOUR

CHAPITRE I - Conseil d'administration

- 1.1 – Désignation du secrétaire de séance
- 1.2 – Adoption du PV de la séance du 23 novembre 2020
- 1.3 – Approbation de l'ordre du jour

CHAPITRE II - Action éducative

- 2.1 – Accueil des élèves de CM2 et journée portes ouvertes
- 2.2 – Dotation Globale Horaire
- 2.3 – Projets éducatifs.
- 2.4 – Annulation parcours culturel
- 2.5 – Convention "restos du cœur"

CHAPITRE III - Fonctionnement de l'Etablissement

- 3.1 – Modification de la composition du CHS.
- 3.2 – Convention avec l'association "Chemins d'Avenir"
- 3.3 – Acceptation des dons du FSE et du SOU
- 3.4 – Tableau d'amortissement.
- 3.5 – Crédits globalisés.
- 3.6 – Convention George Sand.
- 3.7 – Projet de convention hébergement IME.

CHAPITRE IV – Domaine budgétaire

- 4.1 – Compte financier 2020.
- 4.2 – Décisions budgétaires modificatives.

CHAPITRE V – Divers

- 5.1 – Information Covid
- 5.2 – Questions des parents
- 5.3 – Questions de enseignants
- 5.4 – Information de la part des élèves

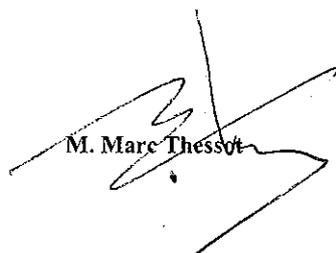
La secrétaire de séance

Madame Caroline Vona



Le président de séance

M. Marc Thessot



ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

CHAPITRE I - Conseil d'administration :

1.1 – Désignation du secrétaire de séance :

Madame VONA, parent d'élèves est désignée secrétaire de séance.

1.2 – Adoption du PV de la séance du 23 novembre 2020

Le PV de la séance du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 39

1.3 – Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté. Les points suivants sont ajoutés :

- à la demande de la direction du collège : convention de location de l'internat pour l'été 2021.
- à la demande des enseignants : renouvellement de demande pour un poste d'AED supplémentaire.
- à la demande des parents d'élève : sécurité aux abords du collège et sur le parking, remerciements aux enseignants pour leur inventivité lors des périodes de confinement et des restrictions des possibilités d'action, information sur l'état psychique des élèves, déroulement du DNB et des révisions, AFPS.
- à la demande des élèves : intervention sur le CVC.

Résultat du vote

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 40

CHAPITRE II - Action éducative :

2.1-Accueil des élèves de CM2 et soirées portes ouvertes

L'accueil des CM2 se fera lors de soirées portes ouvertes lors des deux semaines qui précèdent les vacances de printemps. Les parents (un par famille) et les élèves seront accueillis école par école sur cinq soirées.

Arrivée de 3 membres du Conseil d'Administration : M. FRAISSE Julien, Mme KAUP, Mme BOUILHOL

2.2 – Dotation Globale horaire

-Au collège : La structure pour le collège pour l'année 2021/2022 comportera 17 classes. C'est une de moins que cette année car nous avons 5 classes de 3ème qui vont nous quitter. Il y a 4 classes de 4ème cette année. Nous aurons donc 4 classes de 3ème l'an prochain, 4 classes de 6ème, 5 classes de 5ème et 4 classes de 4ème. Il faut aussi comptabiliser les deux dispositifs ULIS. Les UPE2A ne sont pas encore comptabilisés. Les effectifs par classe devraient être environ de 27 élèves selon l'inspection académique.

La dotation horaire est de 546H (499HP et 47 HSA).

Lorsque les horaires obligatoires sont posés la dépense d'heure est de 521,50 heures. La marge de manœuvre est de 24,50 h.

- Cette marge permet de mettre en place :
- des heures dédoublées en sciences et technologie en 6ème et en 3ème,
 - des heures dédoublées en français et mathématiques pour les classes de 6ème,
 - des heures dédoublées pour les classes de 3ème en français, mathématiques et histoires/géographie,
 - une heure d'atelier pour les élèves d'ULIS,
 - une heure (annualisée) d'intervention de professeurs d'EPS sur les créneaux de natation.

Des échanges de service sont prévus entre les enseignants de la SEGPA et ceux du collège.

Résultat du vote

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 41

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

-A la SEGPA : la dotation est identique à celle des années précédentes. Elle laisse peu de marge de manœuvre. Des échanges sont prévus entre les enseignants du collège et ceux du lycée afin d'assurer certains enseignements très spécifiques comme la SVT en 3ème pour les élèves qui préparent le DNB.

Résultat du vote

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 42

2.3 – Projets Educatifs.

Le SOU et le FSE ont décidé de financer un projet par classe afin de mettre un peu de couleur dans cette année particulière. Deux projets ont déjà vu le jour : réalisation d'un tournage avec un professionnel et un focus sur les caricatures.

Afin de proposer un plus grand nombre de projets éducatifs en cette période de covid 19, en l'absence de l'organisation de séjours éducatifs, le FSE propose de verser au titre des dons et legs, un montant de 10 euros par élève adhérent.

Le collège remercie le don du SOU et du FSE pour ce financement.

FSE : 10.00 euros par élève adhérent

Résultat du vote

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 43

Il en est de même pour le Sou des écoles avec une contribution de 5 euros par élève.

Résultat du vote

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 44

2.4 – Annulation parcours culturel

Le parcours culturel mis en place cette année est annulé à cause de la crise sanitaire. Les sorties spectacles culturelles (opéra danse, théâtre ...) étaient élaborées en partenariat avec le SOU et le Conseil Départemental pour le transport.

2.5 – Convention « restos du cœur »

Dans le cadre des mesures de responsabilisation des élèves, le collège souhaite passer une convention avec les « Resto du cœur ». En effet, si un élève commet un acte qui le conduit à une sanction du collège, peut se voir proposer une mesure de responsabilisation dans cette association. Selon les périodes, il s'agira d'organiser la distribution, de trier les denrées, etc.. La législation et les assurances prévoient ces actions. Si cela fonctionne, une convention sera signée avec la mairie. L'idée de cette action est celle d'une contribution citoyenne (réparation de l'acte).

Résultat du vote

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 45

CHAPITRE III - Fonctionnement de l'Etablissement :

Arrivée de 3 autres membres du Conseil d'Administration : Mme SCHALL Maëlle, Mme DUBOIS Madeleine, Mme DRIVON Emma

3.1 – Modification de la composition du CHS

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

Dans le cadre de CHS, un membre élu de la collectivité doit être désigné. Il s'agit de Madame DUBOIS.

3.2 – Convention avec l'association "Chemin d'avenir"

Une convention avec l'association « chemin d'avenir » est présentée. Elle doit permettre de mettre en lien des élèves avec des professionnels pour un tutorat. C'est une proposition du Rectorat. Le lycée s'inscrit dans cette même dynamique.

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 46

3.3 – Acceptation des dons du FSE et du SOU

Les 2 votes ont été sollicités dans le cadre des projets éducatifs (chapitre action éducatrice 2.3)

3.4 – Tableau d'amortissement

Mr Tournier redéfinit la notion d'amortissement pour l'ensemble des biens dont la valeur d'achat est supérieure à 800.00 euros H.T. La valeur des immobilisations est répartie en comptabilité sur leur durée d'utilisation probable au moyen d'amortissements ce qui explique des durées d'amortissement différentes. De moins en moins de matériels relèvent de ce dispositif car l'établissement achète de moins en moins d'équipement supérieurs à 800.00 euros et le département prend en charge directement de plus en plus d'équipements. La valeur nette comptable des biens immobilisés montre un vieillissement des matériels dont il faudra prévoir leur renouvellement en fonction de la vétusté réelle constatée.

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 47

3.5 – Crédits globalisés

Le montant accordé par l'état au titre des crédits globalisés n'est pas connu ce jour. Ces crédits concernent les manuels scolaires, les droits de reprographie et les carnets de correspondance.

3.6 – Convention George Sand

Cette année, le lycée G SAND a été choisi pour accueillir le service national universel (SNU) du 21 juin 2021 au 2 juillet 2021. Les jeunes sont regroupés durant 15 jours, chaque département ayant son point de chute. Les élèves cibles sont ceux de seconde. Le lycée George Sand sollicite le collège Jean Monnet pour disposer de l'internat en cas de manque de place dans son propre internat (2^{ème} étage mis à disposition). Le prix de la nuitée par personne est de 7 euros.

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 48

3.7 – Projet de convention hébergement IME :

L'IME Synergie 43 sollicite le collège afin d'héberger ses élèves (16/18ans) qui sont scolarisés au lycée agricole. Ces élèves ont besoin d'être logés à proximité de leur lycée. Cet hébergement se traduit par la demande d'occuper un quart de la superficie de l'internat (2^{ème} étage) 4 jours par semaine pendant 40 semaines soit du 1 septembre 2021 au 30 juin 2022. Le service de restauration sera assuré par le lycée George Sand. Cette demande a été transmise aux services du département afin de vérifier sa faisabilité et surtout créer un partenariat avec ses services pour la rédaction de cette convention spécifique. L'entretien des locaux loués et la surveillance des résidents seront assurés par leurs propres personnels (veilleur de nuit, éducateur spécialisé, agent de service). Une étude des coûts de fluides consommés pour cet hébergement, l'établissement ne disposant pas de compteurs divisionnaires a conduit à la redevance de

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

100 euros par mois et un montant de 900.00 euros au titre de la location des locaux soit un total mensuel de 1000.00 euros. Cette proposition a été transmise par le Département au service des domaines qui a validé le mode de calcul.
Le CA donne un accord de principe sur la poursuite du dossier.

3.8 – Convention d'hébergement pour l'été 2021 :

L'internat du collège est loué depuis de nombreuses années pour l'accueil de séjours de vacances. L'organisateur DJURINGA CENTERS (69 Oullins) souhaite à nouveau organiser des stages durant la période du 4 juillet 2021 au 22 août 2021 avec location des locaux à raison de 1332.20 euros par semaine et reversement du coût des fluides utilisés au dernier coût connu. Les conditions de la convention sont identiques aux années précédentes. Une partie des recettes permet de financer la part financière des enseignants dans le cadre des voyages scolaires.

Le CA vote la convention pour cet hébergement.

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 49

CHAPITRE IV – Domaine budgétaire :

4.1 – Compte financier 2020

L'Agent comptable Mme El Hbari et Monsieur Tournier présente le compte financier après avoir rappelé que la compte financier est une image des opérations comptables réalisés durant l'exercice 2020.

Après avoir rappelé le montant de la dotation globale de fonctionnement, le compte-rendu de gestion (annexé au procès – verbal est commenté)

- Service activités pédagogiques : 82956.69€ de dépenses.

Les voyages représentent 46292.87€ pour 120 élèves concernés. Le voyage des 6èmes à Paris a été annulé en raison du COVID.

Bilan des subventions reçues et leur utilisation (voir compte –rendu de gestion)
Dégagement d'un excédent de 9271.00 euros

Cet excédent est important car la suppression des activités de piscine (transports et entrées) du parcours culturel (entrées + transports) et d'une diminution des achats pédagogiques faisaient l'objet d'une ligne budgétaire dans le budget pédagogique de l'établissement.

- Si le montant collecté de la taxe d'apprentissage a fortement diminué, il s'agit du changement de procédure avec le versement direct des entreprises à l'établissement. Les entreprises ont versé cette année la somme de 1157.79 euros.

- Service administration et logistique : - 5595.39 euros du fait de la non-couverture du montant des amortissements. Il faut rajouter les coûts liés à la mise en place du protocole COVID (3000.00 euros). Le mobilier de la salle des professeurs a été changé. Un logement de fonction a été rénové.

Gestion des fluides :

La consommation des fluides a légèrement baissé suite à la fermeture de l'établissement pendant la première période de confinement et plus particulièrement la consommation d'eau. Le chauffage avec le réseau de chaleur avec la ville d'Yssingaux demeure le poste le plus important de la viabilisation (76532.00 euros)

- Vie de l'élève : 29 familles ont été aidées pour un montant de 2496.92 euros :

- 25 élèves au titre de la restauration
- 5 élèves au titre des transports scolaires
- 1 élève au titre de fournitures informatiques

- Service restauration : 163280.84 € de recettes.

Nombre de repas servis en diminution en raison de la fermeture de l'établissement pendant le confinement (44100 repas contre plus de 55000 repas les années précédentes). Le nombre d'élèves demi-pensionnaires continue d'augmenter et s'élève à 490 repas jour depuis la rentrée 2020/2021. C'est un service autonome. Le déficit constaté résulte des coûts fixes non couverts par la diminution des repas servis.

- Bourses nationales : En raison du nombre important de demi-pensionnaires, plus de 90% du montant des bourses attribuées aux élèves est affecté aux frais d'hébergement. 118 élèves bénéficient d'une bourse nationale.

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

- Opérations en capital : achat de 2 tables de ping pong ont bénéficié avec la participation du FSE et achat d'un chariot chauffe-assiette ;

- Madame El HBARI, Agent Comptable de l'établissement présente l'analyse financière de l'établissement en présentant le résultat de l'exercice (4 services distincts).

Evolution du résultat et de la CAF (capacité d'autofinancement). 16346.45 euros en 2020

Taux d'amortissement de 85%. Il faut prévoir des remplacements.

Si le nombre de jours en trésorerie est relativement important, il ne faut pas oublier que cette dernière comporte des reliquats de subvention non utilisés en raison de la suppression d'activités pendant le confinement, des avances effectuées par les familles (prélèvement automatiques). Il y a aussi des dettes à régler. Le nombre de jours de trésorerie sans apport extérieur est de 143 jours de fonctionnement. Il faut rappeler que le seuil minimum de trésorerie recommandé est de 60 jours.

Taux de charges à payer très faibles au 31 décembre 2020 (7%). Peu de factures ne sont pas parvenues à l'établissement et donc non payées.

Taux moyen de non-recouvrement : cantine, voyage, dotation, actions. Le taux s'élève à 4.10% au 31 décembre 2020. Cela dépend des factures émises en fin d'année.

Au 31 décembre 2020 ,10 dossiers concernant 5 familles sont au contentieux pour un montant de 1318.82 euros
L'assistante sociale travaille aussi auprès des familles pour trouver des solutions

Admissions en non-valeur 2020 : 884.77€.

L'agent comptable soumet au vote l'arrêt du compte financier

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 50

Proposition de ventilation du résultat : l'agent comptable propose d'affecter les résultats tels qu'ils présentent dans l'analyse financière :

Résultat global : +4345.23 €.
Résultat service général : 3977.61 €
Résultat SRH : -1961.21 €
Résultat bassin : +611.83 €
Résultat EMOP : + 1717.00 €

Résultat du vote

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n° 51

4.2 – Décisions budgétaires modificatives

Monsieur Tournier rappelle que le budget n'est qu'un acte prévisionnel. Il est susceptible d'être modifié en cours d'exécution avec l'attribution de ressources nouvelles ou toute autre décision entraînant une information ou un vote du conseil d'administration.

*** Décision budgétaire modificative pour information :**

Attributions de subventions :

Subventions du Département : Section sportive handball : 550.00 euros
Section sportive natation : 600.00 euros

Subventions reportées non utilisées en 2020 :

Subventions de l'état : Subvention « théâtre » : 600.00 euros

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

Subvention « chante Paris » : 720.00 euros

Subvention « éducation, citoyenneté, climat social » : 330.00 euros

Subvention DAAC : Subvention « danse à l'école » : 500.00 euros

Subvention Conseil Départemental : Subvention « danse en émoi » : 700.00 euros

*** Décision budgétaire modificative pour vote du conseil d'administration :**

Prélèvement sur fonds de réserve : 13100.00 euros

- Opérations en capital :

* *Matériels pédagogiques* : Renouvellement d'un tableau interactif : 2000.00 euros

* *Matériels service général* : Renouvellement d'une autolaveuse : 3300.00 euros

Achat d'un sèche-linge : 1800.00 euros

- Service général :

* Aménagement d'un jardin « ZEN » dans le patio extérieur ouest : 4000.00 euros

* Changement de 5 stores (fin du 2^{ème} étage internat) : 2000.00 euros

Résultat du vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 52

CHAPITRE V – Divers.

5.1 – Information COVID

Peu de contaminations depuis les vacances de février. En revanche, la semaine a été ponctuée par quelques contaminations. De plus en plus, d'élèves sont cas contact hors établissement.

L'autorisation de retourner dans les installations sportives (piscine, gymnases...) a été donnée officiellement. La période sans activité sportives a été difficile pour les élèves. Les conflits ont été plus importants. Les parents d'élèves remercient les professeurs de sports pour les sorties de ski et les courses d'orientations. En EPS, les activités en extérieur ont été valorisées.

Comment les élèves supportent le masque et les consignes sanitaires ?

L'absence d'activités sportives a été difficile, les élèves des sections sportives le soulignent. Les élèves respectent les consignes, toutefois, il existe plus d'agitation. Un distributeur de savon dans les toilettes des garçons a été cassé. Certains élèves ont été fragilisés par le contexte sanitaire et montrent davantage de souffrance.

5.2- Questions des parents :

Certains parents soulignent un problème de parking et sollicitent le CA afin de créer une autre sortie ?

Une proposition a été évoquée. Il faudrait créer un sens de circulation, une entrée sur l'accès principal, une rotation dégagerait le flux de véhicules et une nouvelle sortie pourrait être créée sur la route de Queyrières.

La sécurité aux abords du collège a été interrogée :

Des voitures circulant à vive allure. Monsieur THESSOT a sollicité les services compétents afin de régler cette problématique. La mairie a pris en compte ces faits.

Le DNB aura t-il lieu au mois de juin ?

Le brevet se déroulera le 28/29 juin 2021, l'oral du brevet se fera le mercredi 12 mai. Les élèves seront accompagnés pour les révisions par les professeurs par groupe de niveaux.

Les cours de premier secours auront il lieu pour les troisièmes ?

Les cours ont repris en présentiel, c'est un apport théorique. Il est difficile de faire de la pratique avec les contraintes sanitaires. La question du maintien de cette formation se pose.

Les parents d'élève remercient l'ensemble des enseignants pour leur créativité et leur investissement pendant cette période de pandémie.

5.3-Question des enseignants :

ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN MONNET 43200 YSSINGEAUX

RNE : 0430135N

DATE DU CA : 25 Mars 2021

Les professeurs et le personnel éducatif du collège font remonter des besoins en AED, infirmière, assistante sociale. Cette demande a été évoquée par une motion lors du dernier CA du mois de novembre auprès de Madame l'inspectrice d'académie. Les parents d'élèves se joignent à cette demande du personnel du collège.

En effet, l'effectif du collège a augmenté ces dernières années de façon significative entraînant un besoin important de présence et de soutien auprès d'élève fragilisés. (Élèves ULISS, UPE2A)

5.4- Information de la part des élèves :

Dans la cadre du CVC une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire va être conduite au restaurant scolaire. Les cuisiniers adaptent maintenant bien les portions à la demande des élèves. Il convient donc de responsabiliser ces derniers.

La séance est levée à 20h15